

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

RB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 17 septembre 2012

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 25 et 30 avril, 18, 21 et 24 mai, 4, 11, 15 et 18 juin, et du 11 juillet 2012
2. Participation du Luxembourg à la mission d'observation des élections parlementaires en Ukraine
3. Dossiers européens
 - adoption de la liste des documents transmis entre le 8 et le 14 septembre 2012
 - désignation de rapporteurs pour les documents entrant dans la compétence de la commission (transmis entre le 13 juillet et le 14 septembre 2012)
 - présentation de documents qui sont dans la compétence de la commission:

COM(2012) 378: Proposition de DÉCISION DU CONSEIL portant conclusion, au nom de l'Union européenne, de la convention relative à l'assistance alimentaire
Rapporteur : M. Oberweis

COM(2012) 366: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS. Améliorer l'aide de l'UE aux pays en développement en mobilisant des moyens financiers pour le développement. Recommandations basées sur le rapport 2012 concernant la responsabilité de l'UE en matière de financement du développement.
Rapporteur : M. Oberweis

4. Invitation par M. Antonio Miloshoski, Président de la Commission des Affaires étrangères du Parlement de l'ancienne République yougoslave de Macédoine
5. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Eugène Berger (remplaçant M. Paul Helminger), M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Félix Braz, Mme Claudia Dall'Agnol, Mme Christine Doerner, M. Félix Eischen, M. Ben Fayot, Mme Marie-Josée Frank, M. Fernand Kartheiser, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer

M. Georges Friden, Directeur des Affaires politiques, MAE
M. Orlando Pinto, MAE

M. Jean-Paul Bever, Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusés : M. Norbert Hauptert, M. Paul Helminger, Mme Martine Mergen, Mme Lydia Mutsch

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 25 et 30 avril, 18, 21 et 24 mai, 4, 11, 15 et 18 juin, et du 11 juillet 2012

Les projets de procès-verbal sont adoptés.

2. Participation du Luxembourg à la mission d'observation des élections parlementaires en Ukraine

La participation luxembourgeoise à la mission d'observation de l'OSCE des élections parlementaires en Ukraine consiste dans l'envoi de sept observateurs à court terme au maximum pendant une durée pouvant s'étendre jusqu'à deux semaines. Les élections parlementaires en Ukraine se tiendront le 28 octobre 2012.

Le climat en Ukraine avant les élections est tendu, certains anciens membres du gouvernement et figures emblématiques de la révolution orange étant confrontés à des poursuites pénales ou des condamnations. Le nouveau code électoral prévoit un relèvement du seuil pour entrer au parlement de 3% à 5% des votes exprimés, ainsi que l'interdiction pour les partis politiques de former des blocs ou des listes conjointes, ce qui limite les possibilités des petits ou nouveaux partis à entrer au parlement.

La commission rend unanimement son avis positif à la participation luxembourgeoise à la mission d'observation des élections sous rubrique.

**3. Dossiers européens
- adoption de la liste des documents transmis entre le 8 et le 14 septembre 2012**

La liste des documents est adoptée avec les modifications suivantes :

- les documents COM(2012) 491 et COM(2012) 497 sont également transmis à la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire ;
- le document COM(2012) 498 est classé dans la catégorie B et transmis à la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

Sont désignés comme rapporteurs :

- M. Angel pour les documents COM(2012) 492 et COM(2012) 443 ;

- M. Fayot pour le document COM(2012) 472.

- désignation de rapporteurs pour les documents entrant dans la compétence de la commission (transmis entre le 13 juillet et le 14 septembre 2012)

Sont désignés comme rapporteurs :

- M. Fayot pour les documents COM(2012) 410, COM(2012) 411, COM(2012) 419 et COM(2012) 427 ;
- M. Braz pour le document COM(2012) 429 ;
- M. Angel pour le document COM(2012) 444 ;
- M. Oberweis pour le document COM(2012) 446 ;
- Mme Arendt pour le document COM(2012) 489.

- présentation de documents qui sont dans la compétence de la commission:

COM(2012) 366: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS. Améliorer l'aide de l'UE aux pays en développement en mobilisant des moyens financiers pour le développement. Recommandations basées sur le rapport 2012 concernant la responsabilité de l'UE en matière de financement du développement.

Rapporteur : M. Oberweis

Le rapporteur rappelle quelques éléments liés à l'aide publique au développement. L'Afrique est le continent qui a le plus besoin de l'aide. Bien que la diaspora contribue à hauteur de 270 milliards d'euros en soutenant leurs familles restées en Afrique, les besoins restent énormes. Par ailleurs, les banques demandent des frais élevés pour le transfert de ces fonds. L'aide publique devrait se concentrer à soutenir un développement économique qui permettra aux pays partenaires de devenir de plus en plus autonomes. La cohérence des politiques est essentielle pour atteindre ce but.

Dans sa communication, la Commission européenne vient à la conclusion que l'Union européenne doit rester concentrée sur l'objectif essentiel: apporter le meilleur soutien possible aux pays en développement en mobilisant toutes les ressources disponibles pour le développement. La Commission européenne présente plusieurs pistes d'actions, s'orientant entre autre aux conclusions du Forum pour l'efficacité de l'aide à Busan.

COM(2012) 378: Proposition de DÉCISION DU CONSEIL portant conclusion, au nom de l'Union européenne, de la convention relative à l'assistance alimentaire

Rapporteur : M. Oberweis

La convention relative à l'aide alimentaire (CAA de 1999) est un accord multilatéral qui a été initialement adopté dans les années 1960 en tant qu'instrument devant permettre d'écouler, de façon coordonnée et acceptable, des excédents agricoles des pays développés vers les pays en développement dans le besoin. La CAA de 1999, qui devait initialement s'appliquer jusqu'au 30 juin 2002, a été prorogée à cinq reprises et, en dernier lieu, jusqu'au 30 juin 2012. Sur la base de la recommandation de la Commission au Conseil, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations devant aboutir à une

nouvelle convention relative à l'assistance alimentaire.

La CAA de 2012 reflète une vision modernisée de l'assistance alimentaire. Elle vise à répondre, de façon efficace et efficiente, aux besoins alimentaires et nutritionnels de populations vulnérables en allant au-delà de la simple fourniture d'aide alimentaire, conformément à la politique de l'Union en matière d'assistance alimentaire à caractère humanitaire. Elle vise en outre à améliorer l'accès à des aliments adéquats, sûrs et nutritifs et à en favoriser la consommation, sur la base d'une analyse approfondie des besoins, selon une approche fondée sur les principes humanitaires et dans le respect plein et entier des obligations dans le cadre l'OMC. La convention sera mise en œuvre au moyen d'engagements annuels des parties de fournir des contributions en espèces ou en nature.

Débat

Le rapporteur propose d'organiser, dans le cadre de la présidence du Conseil parlementaire du Benelux en 2013 et 2014, un hearing sur la politique de coopération. Il souligne que l'aide publique au développement fournie par la Belgique soutient à hauteur de 15% le secteur de l'agriculture, tandis que le taux de l'aide publique au développement du Luxembourg ne couvre qu'à 3% le secteur agricole. Le Président de la commission fait remarquer que l'aide publique au développement luxembourgeoise est dépensée prioritairement dans d'autres domaines comme celui de la Santé et qu'un abandon de cette politique signifierait un changement de paradigme.

4. Invitation par M. Antonio Miloshoski, Président de la Commission des Affaires étrangères du Parlement de l'ancienne République yougoslave de Macédoine

Après discussion, la commission retient qu'elle est intéressée à la coopération internationale au niveau bilatéral et rend un écho positif à l'invitation du Président de la Commission des Affaires étrangères du Parlement de l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Un membre de la commission exprime ses réserves quant à la finalité d'une telle visite parlementaire. Le Président de la commission propose d'adresser une lettre au Bureau de la Chambre des Députés retenant l'intérêt de la commission à effectuer une telle visite et les réserves exprimées, afin que le Bureau de la Chambre des Députés puisse prendre une décision.

5. Divers

Le Président de la commission informe sur les sujets à mettre à l'ordre du jour des prochaines réunions :

- les projets de loi 6320 (Accord de libre-échange entre l'Union européenne et la République de Corée) et 6321 (Accord-cadre entre l'Union européenne et la République de Corée) avisés par le Conseil d'Etat peuvent être mis à l'ordre du jour de la réunion du 24 septembre 2012 ;
- une entrevue avec le Cercle des ONG de développement est prévue pour le 1^{er} octobre 2012 ;
- la date du 22 octobre 2012 est proposée pour la présentation du rapport annuel du membre luxembourgeois d'Eurojust (réunion jointe avec la Commission juridique).

Une date sera fixée avec le Ministre de la Défense et la Ministre de l'Education nationale pour informer sur l'Ecole de l'Armée (demande de la sensibilité politique ADR).

Il est retenu que M. Braz participera à la réunion de l'AWEPA (European Parliamentarians for Europe).

Le Président de la commission informe sur une note du Secrétaire général concernant une entrevue avec l'Ambassadeur de la Chine au sujet de la motion sur le Tibet adoptée par la Chambre des Députés.

Luxembourg, le 5 octobre 2012

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot